



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°25-2019-049

PUBLIÉ LE 12 NOVEMBRE 2019

# Sommaire

**Préfecture du Doubs**

25-2019-11-12-001 - DS HAUTIER nov 2019 (4 pages)

Page 3

Préfecture du Doubs

25-2019-11-12-001

DS HAUTIER nov 2019

*arrêté portant délégation de signature à M. Jacky HAUTIER Sous-Préfet de Montbéliard*



ARRÊTÉ n° 25- BCEEP- 2019  
portant délégation de signature à M. Jacky HAUTIER  
Sous-Préfet de Montbéliard

LE PRÉFET DU DOUBS  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
 VU la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure ;  
 VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;  
 VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;  
 VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
 VU le décret n° 2010-725 du 29 juin 2010 relatif aux décisions de naturalisation et de réintégration dans la nationalité française ;  
 VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement ;  
 VU le décret du 24 septembre 2018 portant nomination de M. Joël MATHURIN, préfet du Doubs ;  
 VU le décret du 27 novembre 2014 portant nomination de M. Jean-Philippe SETBON, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Doubs ;  
 VU le décret du 7 septembre 2018 portant nomination de M. Jean ALMAZAN, sous-préfet hors classe, Sous-préfet de Pontarlier ;  
 VU le décret du 30 juillet 2019 portant nomination de M. Jacky HAUTIER, en qualité de sous-préfet de Montbéliard ;  
 VU l'arrêté n°U14636600051740 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en tant que : Secrétaire Général, pour une durée de 5 ans à compter du 12 novembre 2019, de M. Fabrice VUILLAUME ;  
 VU l'arrêté préfectoral n°2008-306 du 17 décembre 2008, portant modification des limites territoriales des arrondissements de Pontarlier, Montbéliard et Besançon (Doubs) ;  
 VU l'arrêté préfectoral n°25-2019-07-23-001 du 23 juillet 2019 portant organisation de la préfecture du Doubs et l'organigramme annexé ;  
 VU la décision d'affectation du 14 août 2009 nommant Mme Jennifer FIGENT-CHENEY, chef du bureau de l'action territoriale et de la démocratie locale ;  
 VU la décision d'affectation du 7 juillet 2016 nommant Mme Gaëlle ISAMBERT, chef du bureau de la Nationalité, de la réglementation et des titres, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 ;  
 VU la décision du 28 novembre 2017, affectant M. Olivier BARRET sur le poste d'adjoint au chef de bureau de la Nationalité, de la Réglementation et de la Sécurité, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;  
 VU la décision modificative du 12 avril 2018, affectant Mme Christelle CHARTON sur le poste de cadre chargé de la délivrance des titres aux étrangers au bureau de la Nationalité, de la Réglementation et de la Sécurité, à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 ;  
 VU la décision du 29 juin 2018 désignant Mme Jennifer FIGENT-CHENEY, attachée principale, pour assurer l'intérim de secrétaire général de la sous-préfecture de Montbéliard, en remplacement

de M. Philippe TRONIOU, CAIOM, Secrétaire Général, jusqu'à son retour de congés pour maladie ;

Considérant la vacance du poste de Sous-préfet Directeur de Cabinet à compter du 30 octobre 2019,

## ARRÊTE

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à M. Jacky HAUTIER, sous-préfet de Montbéliard, dans les limites de son arrondissement, pour tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports et autres actes administratifs, à l'exception des affaires suivantes :

- déferés devant le tribunal administratif et la chambre régionale des comptes ;
- recours en demande et en défense devant les juridictions administratives et toutes actions devant les tribunaux judiciaires ;
- décisions ayant fait l'objet d'une délégation de signature à un chef de service déconcentré.

**Article 2** : Lorsqu'il assure le service de permanence, M. Jacky HAUTIER a délégation pour prendre, pour l'ensemble du département, toute décision nécessitée par une situation d'urgence, notamment :

- le déclenchement et la mise en œuvre des plans d'urgence ;
- les réquisitions, à l'exception de la force armée ;
- l'hospitalisation sans consentement des personnes dont les troubles mentaux compromettent l'ordre public et la sûreté des personnes ;
- les reconduites à la frontière ;
- les refus de séjour ;
- les obligations de quitter le territoire ;
- les refus de délai de départ volontaire ;
- les interdictions de retour ;
- les décisions portant fixation du pays de destination ;
- les assignations à résidence ;
- les décisions de rétention administrative ;
- les décisions de réadmissions en application des accords de Dublin ;
- toute décision et tous documents de réadmission assortie de rétention administrative auprès d'un Etat partie à la convention signée à Schengen le 19 juin 1990, des ressortissants étrangers non communautaires en situation irrégulière ou ne pouvant être admis sur le territoire français sur la base des articles L531-1 et R531-1 alinéa 2 du Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile, dans le cadre de la

mise en vigueur de la convention d'application de l'accord de Schengen, à l'exclusion des réadmissions dites « simplifiées » ;

- la saisine du juge judiciaire et notamment les requêtes à l'effet d'obtenir la prolongation du maintien en rétention administrative des étrangers en instance d'éloignement ainsi que la défense de ces mêmes décisions devant le juge judiciaire et la Cour d'Appel ;
- les arrêtés de suspension de permis de conduire ;
- les mesures nouvelles de la loi susvisée d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure : immobilisation et mise en fourrière de véhicule, extension des possibilités de rétention et de suspension administrative du permis de conduire, extension des possibilités de contrôle routier, mesures complémentaires de lutte contre l'alcoolémie au volant.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe SETBON, délégation de signature est donnée à M. Jacky HAUTIER, sous-préfet de Montbéliard.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacky HAUTIER, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er du présent arrêté sera exercée par M. Jean ALMAZAN, Sous-préfet de Pontarlier .

**Article 5 :** En outre, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacky HAUTIER, sous-préfet de Montbéliard, M. Fabrice VUILLAUME, CAIOM, Secrétaire Général, aura délégation de signature dans les limites de l'arrondissement de Montbéliard, à l'exception des lettres adressées aux ministres, aux parlementaires, aux présidents du conseil régional et conseil départemental et des actes suivants :

- décisions relatives aux demandes de concours de la force publique en matière de procédures civiles d'exécution ;
- octroi du concours de la force publique pour procéder à l'exécution des jugements en matière locative ;
- fermeture des débits de boissons.

Mme Jennifer FIGENT-CHENEY, attachée principale, et Mme Gaëlle ISAMBERT, attachée, auront délégation de signature dans les limites de l'arrondissement de Montbéliard, dans les mêmes conditions à l'exception des actes suivants :

- lettres adressées aux ministres, aux parlementaires, aux présidents du conseil régional et conseil départemental ;
- lettres d'observation aux élus dans le cadre du contrôle de légalité ;
- décisions relatives aux demandes de concours de la force publique en matière de procédures civiles d'exécution ;
- octroi du concours de la force publique pour procéder à l'exécution des jugements en matière locative ;
- fermeture des débits de boissons.

Une délégation est accordée à M. Olivier BARRET, adjoint au chef du bureau de la Nationalité, de la Réglementation et de la Sécurité pour signer les actes suivants, relevant de ce bureau :

- documents de voyage collectif pour les étrangers mineurs,
- délivrance de documents de circulation pour les étrangers mineurs (DCEM),

- délivrance et renouvellement des récépissés provisoires de demandes de cartes de séjour des ressortissants étrangers,
- demande de visa retour et prolongation de visa court séjour,
- délivrance de l'attestation de preuve du permis de chasser,
- agrément des gardes particuliers
- récépissés de déclaration de manifestations sportives non motorisées sur la voie publique
- récépissés de déclaration, modification et dissolution des associations,
- transports de corps et demande de dérogations funéraires,
- courriers de convocations pour les commissions de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Montbéliard et courriers de convocations pour les groupes de visite,
- demandes de renseignements, d'avis, d'enquêtes et de transmissions simples aux services et aux particuliers.

Une délégation est accordée à Mme Christelle CHARTON, cadre chargé de la délivrance des titres aux étrangers au bureau de la Nationalité, de la Réglementation et de la Sécurité, pour signer les actes suivants, relevant de ce bureau :

- délivrance et renouvellement des récépissés provisoires de demandes de cartes de séjour des ressortissants étrangers,
- demande de visa retour et prolongation de visa court séjour,
- documents de voyage collectif pour les étrangers mineurs,
- délivrance de documents de circulation pour les étrangers mineurs (DCEM),
- demandes de renseignements, d'avis, d'enquêtes et de transmissions simples aux services et aux particuliers.

Une délégation est accordée à Mmes Myriam KIEFER, Laetitia KUTTLER et Marie-Delle VILMINOT, agents chargés de la délivrance des titres aux étrangers au bureau de la Nationalité, de la Réglementation et de la Sécurité, pour signer les actes suivants, relevant de ce bureau :

- délivrance et renouvellement des récépissés provisoires de demandes de cartes de séjour des ressortissants étrangers.

**Article 6 :** Délégation de signature est donnée à M. Fabrice VUILLAUME, Mme Jennifer FIGENT-CHENEY pour les copies certifiées conformes des arrêtés préfectoraux ainsi qu'à Mme Gaëlle ISAMBERT, M. Olivier BARRET et Mme Christelle CHARTON.

**Article 7 :** Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées ;

**Article 8 :** Le secrétaire général de la préfecture du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à titre de notification à M. Jacky HAUTIER, M. Jean ALMAZAN, M. Fabrice VUILLAUME, Mme Jennifer FIGENT-CHENEY, Mme Gaëlle ISAMBERT, M. Olivier BARRET, Mme Christelle CHARTON, Mme Myriam KIEFER, Mme Laetitia KUTTLER et Mme Marie-Delle VILMINOT ainsi qu'à M. le directeur départemental des finances publiques et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs.

Besançon, le 12 NOV. 2019

Joël MATHURIN